

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE257

présenté par
Mme Panonacle, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« publique »,

le mot :

« territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.